

divisions navales, dont le quartier général se trouve à Hamilton (Ont.). Des divisions navales de la Réserve sont établies dans les centres suivants:

St-Jean (T.-N.), *Cabot*  
 Charlottetown (Î.-P.-É.), *Queen Charlotte*  
 Halifax (N.-É.), *Scotian*  
 Saint-Jean (N.-B.), *Brunswick*  
 Québec (P.-Q.), *Montcalm*  
 Montréal (P.-Q.), *Donnacona*  
 Toronto (Ont.), *York*  
 Ottawa (Ont.), *Carleton*  
 Kingston (Ont.), *Cataraqui*  
 Hamilton (Ont.), *Star*

Windsor (Ont.), *Hunter*  
 London (Ont.), *Prevost*  
 Port Arthur (Ont.), *Griffon*  
 Winnipeg (Man.), *Chippawa*  
 Regina (Sask.), *Queen*  
 Saskatoon (Sask.), *Unicorn*  
 Calgary (Alb.), *Tecumseh*  
 Edmonton (Alb.), *Nonsuch*  
 Vancouver (C.-B.), *Discovery*  
 Victoria (C.-B.), *Malahat*  
 Prince-Rupert (C.-B.), *Chatham*

Les divisions navales sont commandées par des officiers de la Réserve et chargées de l'instruction élémentaire et de l'instruction spécialisée des officiers et hommes de la Marine royale du Canada (Réserve). L'instruction en mer des recrues de la Réserve se fait pendant l'été au Centre d'instruction des Grands lacs, à Hamilton.

**Corps royal canadien des cadets de marine.**—Ce corps placé sous la patronage de la Ligue navale du Canada et administré par la Marine royale du Canada, comprenait 159 unités autorisées en 1960. Ces unités sont groupées en sept zones de corps de cadets, et dirigées par 16 officiers de la Marine qui relèvent du commandant des divisions navales. L'instruction est donnée par les officiers du Corps royal canadien des cadets de marine. En 1960, deux établissements d'instruction du Corps des cadets,—l'*Acadia* sur la côte est et le *Quadra* sur la côte ouest,—ont reçu officiers et cadets pendant des périodes d'instruction de deux semaines. En outre, les cadets de marine ont suivi des cours de huit semaines à ces deux établissements. L'instruction en mer a été donnée aux cadets durant toute l'année à bord de navires de diverses classes de la Marine royale du Canada. A la fin de l'année 1960, l'effectif du Corps s'établissait à 1,100 officiers de cadets et à 9,700 cadets de marine.

### Sous-section 2.—L'Armée canadienne

**Organisation.**—Le Quartier général de l'Armée, à Ottawa, comprend trois divisions distinctes. La Division de l'état-major général s'occupe de toutes les questions ayant trait à l'efficacité au combat de l'Armée; la Division de l'adjudant général s'intéresse à tous les problèmes touchant le soldat en tant qu'individu et la Division du quartier-maître général voit aux approvisionnements. L'officier supérieur du Quartier général de l'Armée est le chef de l'état-major général qui, par l'entremise des chefs des trois divisions, dirige tous les secteurs de l'activité de l'Armée canadienne. Pour ce qui est du commandement et de la direction, le Canada est divisé en régions et en secteurs dont les quartiers généraux sont situés aux endroits suivants:

<u>Région militaire</u>	<u>Quartier général</u>	<u>Secteur et quartier général</u>
Région militaire de l'Est. . . . .	Halifax (N.-É.) . . . . .	1° Secteur du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.) 2° Secteur de Terre-Neuve, St-Jean (T.-N.)
Région militaire du Québec . . . . .	Montréal (P.-Q.) . . . . .	3° Secteur de l'est du Québec, Québec (P.-Q.)
Région militaire du Centre. . . . .	Oakville (Ont.) . . . . .	4° Secteur de l'est de l'Ontario, Kingston (Ont.) 5° Secteur du centre de l'Ontario, Oakville (Ont.) 6° Secteur de l'ouest de l'Ontario, London (Ont.)
Région militaire de l'Ouest. . . . .	Edmonton (Alb.) . . . . .	7° Secteur de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.) 8° Secteur de l'Alberta, Edmonton (Alb.) 9° Secteur de la Saskatchewan, Regina (Sask.) 10° Secteur du Manitoba, Winnipeg (Man.)